

REUNION DU 30 MAI 2011

Convocation : 24 mai 2011

Affichage : 31 mai 2011

L'an deux mille onze, le trente mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-quatre mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Étaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absent excusé : LEPORTIER Patrick (pouvoir donné à Serge COTTEBRUNE)

Secrétaire de séance : OLIVIER Christine.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 22 avril 2011, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- OZOUF Louise – Les Bertrands : Découpage de parcelle pour un lot.
- BRIARD Stéphane – 10 Hauteville : Déclaration de clôtures en agglos et composite.
- COQUOIN Jean-Pierre – 14 Les Amonteux : pose de panneaux photovoltaïques.
- PASQUIER Michel – 48 Le Bourg : Découpage de parcelle pour un lot.

Permis d'Aménager :

- Michelle SAMSON – 17 La Marette : Lotissement de quatre lots.

Permis de Construire :

- MOINIER Stéphane – 60 Le Vurfrêne : Construction d'un garage accolé à la maison.
- TAJA Laurence – 165 RN 13 La Netterie : Construction d'un manège à chevaux.
- COUSIN Marc – 29 Les Corbières : Construction d'une maison.
- LEROUX Alexandre et BELLIN Anne-Laure – 6 Les Corbières : Construction d'une maison.
- CHESNEL Eric et Angélique – 27 Les Corbières : Construction d'une maison.
- FERON Jean-François et LEMESLE Stéphanie – 18 Gravelle de Bas : Construction d'une maison.
- SCI LNS INVESTISSEMENTS – ZA Les Chèvres : Construction d'un bâtiment à usage d'atelier – stockage et de bureaux.
- **Permis de Construire « Leroy Merlin »** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recours a été formulé contre l'arrêté de Permis de Construire par « Mr Bricolage ». Ce recours porte sur cinq points, et un mémoire doit être rendu au Tribunal Administratif dans un délai d'un mois. Les démarches ont été faites auprès de l'assurance afin de préparer une défense.

PROGRAMME VOIRIE 2011 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Sur proposition du Maître d'œuvre, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise MASTELLOTTO, pour un montant de 64 209,00 € HT.

DEVIS POUR RÉFECTION DU STADE DE FOOTBALL

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de prix de l'entreprise ACTP, pour un montant de 5902,84 € HT.

PARKING MAIRIE

Les premières réunions de chantier ont eu lieu et le calendrier s'est affiné : les travaux débuteront le 14 juin et la réception des travaux se fera le 16 septembre. Une interruption est prévue entre le 14 juillet et le 7 août.

Le parking situé derrière la mairie sera intégralement interdit au public, la circulation dans le bourg sera perturbée, et l'arrêt de bus du collège situé devant la mairie sera déplacé à l'entrée du groupe scolaire.

VOIRIE

- M. POLIDOR effectuera son terrassement entre sa parcelle et la voie communale le lundi 6 juin. La commune apportera son aide pour transporter la terre.
- Plantations en bordure de RN 13 : Après une visite sur place, les services de la DREAL lancent une étude avant de réaliser les travaux de plantation durant l'hiver 2012-2013.

BÂTIMENTS

- Groupe scolaire : La pose de bandes antidérapantes étant trop onéreuse, le produit « antiglisse » utilisé à l'intérieur du groupe sera également mis sur le carrelage extérieur par les employés communaux en attendant l'installation de bitume l'année prochaine.
- Stade : Un contrôle du système d'assainissement est prévu le 30 juin.

RÉFORME TERRITORIALE

Pour faire suite à la lecture de la première partie du document d'étude concernant la fusion entre la Communauté de Communes de Douve et Divette et la Communauté de Communes de la Hague, Monsieur le Maire donne la parole à l'assemblée afin qu'elle s'exprime à ce sujet.

Il en ressort que l'assemblée regrette le choix limité, et regrette également d'être mis devant le fait accompli. L'assemblée souhaite la fusion avec la Communauté de Communes de la Hague pour éviter la fusion avec la Communauté Urbaine de Cherbourg.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'un avis sera à formuler début juillet par les membres du conseil municipal.

CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE L'AGGLOMÉRATION CHERBOURGEOISE

M. le Maire fait un bref compte-rendu de la réunion publique qui s'est tenue à la Salle Polyvalente le 16 mai 2011 : si des interrogations légitimes ont été évoquées, la partie concernant la commune de Tollevast semble figée et n'a pas donné lieu à beaucoup de discussions. La suite du faisceau est beaucoup plus sujette à inquiétudes.

Selon les dires des agents du Conseil Général présents à cette réunion, la première phase de travaux, qui concerne Tollevast, peut être financée, et le début des travaux pourrait intervenir en 2014.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour les propriétaires des quatre maisons qui devraient être abattues dans le cadre des travaux.

Le registre de concertation étant encore en mairie jusqu'au 4 juin, l'assemblée décide de délibérer afin de demander à ce que l'accès direct entre la RN 13 et le Contournement Sud-Ouest puisse se faire sans passer par les ronds-points. Une bretelle d'accès avait été évoquée et l'assemblée souhaite que celle-ci soit mise en place.

FACTURATION POUR L'ENVOI DU COURRIER

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que jusqu'à ce jour, le facteur emportait le courrier « départ » avec lui en déposant le courrier. Désormais, aucun service ne pouvant être rendu gratuitement, « La Poste » propose un contrat pour maintenir les modalités de fonctionnement actuelles. Ce service aurait un coût annuel de 600 € HT, proratisé pour 2011.

Considérant le manque de solutions alternatives, l'assemblée décide d'adhérer à ce service et autorise le Maire à signer le contrat liant les deux parties.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'assemblée décide de ne pas donner suite à un courrier de demande de subvention de l'Association de Défense des Victimes du Mediator 50.

CRÉATION D'UN ACCUEIL POUR LES ENFANTS LE MERCREDI

Monsieur BARBÉ propose à l'assemblée, suite à une réunion de la commission « Garderie – Centre de Loisirs », l'ouverture d'un accueil pour les enfants le mercredi.

La commission propose que les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie y soient appliqués (7h30 – 19h15), et que les tarifs pour les familles soient identiques à ceux opérés au Centre de Loisirs.

L'organisation serait confiée aux « Francas », qui emploieraient les trois agents de garderie dans un contrat extérieur.

Une subvention communale complémentaire sera à prévoir pour la période de septembre à décembre 2011. Celle-ci est estimée par les « Francas » à 7087,30 €.

Pour l'année 2012, la subvention pour l'accueil des mercredis est estimée à 20465,50 € à laquelle il faudra ajouter la subvention annuelle pour le Centre de Loisirs des vacances scolaires (15000 € environ, considérant l'ouverture du Centre de Loisirs en février). Ces subventions donnent lieu à un remboursement de la CAF par le Contrat Enfance Jeunesse (entre 50 et 60 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de l'accueil des enfants le mercredi.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Musique : Stéphane BARBÉ indique à l'assemblée que la commission « Associations » peine à trouver des groupes pour jouer lors de la fête de la musique, qui se tiendra le 18 juin au stade. Une réunion se tiendra le mardi 31 mai en mairie pour l'organisation. Par la suite, une réflexion devra être menée sur le devenir de cette manifestation.

Fin de la séance : 23h30